Poirie municipale ; canalisation d'eau, boulevard Gambetta ; raccordement à l'égout collecteur ; demande d'autorisation formée par MM. Isaac Holden et fils. — 7. Id.; boulevard d'Hallluin ; rectification d'alignement près du passage à niveau du chemin de fer ; protestation de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris; avis du Conseil municipal. — Voirie municipale et départementale ; établissement de kiosques pour la vente de journaux ; demande d'emplacement. — 9. Voirie municipale ; parc de Barbieux ; cabaret des « Mille Colonnes » ; reconstruction ; proposition. — 10. Id.; vente de terrains communaux rues de la Gare, Cuvelle et Lalande ; cahier des charges d'adjudication. — 11. Id.; rue Napoléon ; construction d'un aqueduc. — 12. Id.; boulevard de Fourmies ; construction d'une chaussée pavée. — 13. Id.; chemin d'Hem ; construction d'un aqueduc. — 14. Id.; rue d'Hem ; achèvement du pavage. — 15. Id.; rue Neuve ; pavage d'une partie de la chaussée. — 16. Id.; avenue des Villas ; empierrement d'une partie de la chaussée. — 17. Id.; rue Victor-Hugo ; pavage de la chaussée. — 18. Id.; rue Milton ; construction d'un aqueduc et du pavage de la chaussée. — 19. Id.; rue du Parc ; pavage de la chaussée. — 20. Id.; rue Rouget-de-Lisle ; pavage de la chaussée. — 21. Id.; rue du Vivier ; pavage d'une partie de la chaussée. — 22. Id.; rue de Rocroi ; construction d'un aqueduc et du pavage de la chaussée entre les rues de Bourgogne et de Maubeuge. — 23. Quai de Bordeaux ; acquisition de terrain par mesure d'alignement ; proposition de M. Van Welden. — 24. Id.; voirie urbaine ; acquisition de vieux pavés provenant de la route départementale n° 19 ; proposition de M. l'agent-voyer.

LA CATASTROPHE DE LA FILATURE ETIENNE MOTTE ET Cie. — Souscription ouverte par le *Journal de Roubaix* en faveur des familles des victimes :

Une anonyme, 50 fr.; M. Arthur Desfresnes, de Philadelphie, 5 fr.

— Souscription reçues à la Mairie : d'un anonyme, 10 francs.

LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS (dames) qui a eu lieu hier, a été particulièrement intéressante.

La conférence, qui avait pour sujet : « Des avantages de l'Association pour les professeurs (dames) et particulièrement de l'importance qu'a, pour elles, l'établissement d'une caisse de secours mutuels et de retraites », a été faite en un langage clair, précis et tout rempli d'humour.

Le conférencier a, d'abord, montré qu'il existe une attirance naturelle entre les membres d'une même profession. L'union, si facile à établir entre eux, leur donne une plus grande puissance d'action au point de vue professionnel et économique et peut leur faire obtenir les meilleurs résultats.

Au point de vue individuel, l'Association les tire de l'isolement, leur donne la force nécessaire pour faire respecter leurs droits. Elle est aussi un moyen de perfectionnement parce qu'elle leur rend des services de toutes sortes : bibliothèque, conférences, renseignements mutuels qui leur permettent de se mettre au courant des méthodes nouvelles et des modifications à apporter dans la pratique de leur profession.

Au point de vue matériel, le bureau de placement et une société de secours mutuels et de retraites leur sont une aide puissante. Rendre moins précaire la situation des dames professeurs, les garantir contre les insécurités du lendemain, les aider à persévérer dans une sage prévoyance, faire fructifier très avantageusement le produit de leurs épargnes et, par une sage et habile organisation, leur donner à leur choix, à 50 ou à 55 ans, une pension de retraites : voilà, en résumé, les services merveilleux que cette société va rendre à chacune des associées.

Le taux minimum de la cotisation peut être augmenté par des versements facultatifs et, à l'apport des associées, viennent s'ajouter chaque année l'excédent de la caisse de secours mutuels et les cotisations des membres honoraires. Les sommes versées pour la retraite demeurent la propriété des déposants.

Toutefois, malgré tous les avantages qu'elles peuvent en tirer, les femmes témoignent apparemment peu de sympathie pour les associations professionnelles. Le conférencier rappelle les principales causes de cet éloignement : l'amour de l'indépendance, des formes multiples d'un égoïsme qui existe en toute créature humaine, et peut-être aussi une trop grande crainte du qu'en dira-t-on.

Les auditrices présentes à cette intéressante causerie se sont retirées enchantées et toutes disposées à adhérer à une œuvre qui a conquis, du premier coup, toute leur sympathie.

On est prié d'adresser les demandes d'inscription au siège social, 71, rue Descartes.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Samedi prochain, 3 novembre sera donnée dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts Industriels, la troisième conférence de la saison, à 8 heures et demie du soir.

C'est du « Dahomey » que M. François, rédacteur au Ministère des Colonies entretiendra ses auditeurs : M. François a été pendant un certain temps, chef du Cabinet du Gouverneur du Dahomey ; c'est dire qu'il a habité cette région et qu'il la connaît suffisamment pour donner sur cette colonie importante des renseignements précieux et instructifs.

Sa causerie sera illustrée par de nombreuses projections à la lumière électrique.

La première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la société ; les premiers bancs de droite et gauche de l'enceinte où est admis le public sont occupés par les jeunes gens participant au concours de comptes-rendus des conférences.

LES VISITES A L'HÔTEL-DIEU. — L'Administration des Hospices de Roubaix nous prie d'informer le public qu'en raison de la fête de la Toussaint, les visites des parents aux malades en traitement à l'Hôtel-Dieu, auront lieu jeudi 1er novembre, de onze heures à midi.

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Une enquête est ouverte sur la demande de dérogation présentée par l'Administration de la Caisse d'Epargne de Roubaix. Cette demande est déposée au Secrétariat de la Mairie, où elle sera communiquée un mois au plus, aux syndicats intéressés.

LES GRÈVES. — Aucun changement ne s'est produit, mardi, dans la situation des grèves.

Toute l'usine de MM. C. et J. Pollet, rue Nain, où la préparation était encore au travail, est maintenant arrêtée ; elle compte en temps normal environ 700 ouvriers.

La situation reste stationnaire dans les tissages de M. Emile Delattre, rue Nain et de MM. Paul Prouvost frères, rue Claude-Lorrain.

A la brasserie coopérative l'*Union Saint-Amand*, rue Copernic, les ouvriers ont repris le travail en attendant la décision du Conseil d'Administration qui doit statuer sur leur demande.

Votre emploi actuel EST bon pour vous si vous le croyez tel, mais si vous n'en êtes pas satisfait, il est fort possible qu'une annonce vous en fasse trouver un meilleur.

UN MAGASIN DE JOURNAUX DÉVALISÉ. — Un marchand de journaux M. Aimé Sauvage, demeurant Grande-Rue, 95, a constaté mardi matin que son magasin avait reçu durant la nuit précédente la visite de cambrioleurs. Après avoir arraché un volet, ils brisèrent trois carreaux de la vitrine et par l'ouverture, dérobèrent une assez grande quantité de cartes illustrées et brochures évaluées une vingtaine de francs. Plainte a été adressée à M. Grimaldi, commissaire du 5me arrondissement.

UNE INQUALIFIABLE AGRESSION. — Plusieurs charretiers travaillant pour le compte de MM. Devernay et Tiberghien, entrepreneurs de terrassements, rues de Leers et de Boucicaut, avaient pris congé, hier, pour faire la noce. Etant venu à apprendre le fait, M. Jules Belin, 38 ans, demanda à faire leur travail ; il fut embauché aussitôt.

Vers cinq heures de l'après-midi, il passait boulevard de Beaurepaire, conduisant un tombereau chargé de gravier destiné au cimetière, lorsque, arrivé en face de la rue Dampierre, il rencontra un ancien charretier de MM. Devernay et Tiberghien, François Carpreaux, au service de M. Talliez, voiturier, rue d'Anzin, et qui conduisait deux chevaux. Sans discussion, sans provocation aucune, Carpreaux asséna à M. Blin un violent coup du manche de son fouet sur la tête, puis il continua sa route.

Le coup avait été si brutal que M. Blin tomba à terre, perdant beaucoup de sang d'une blessure faite à la tête. Conduit par des passants à l'estaminet voisin, « Au vieux coin », tenu par M. Hector Bastelier, il y reçu les soins de M. le docteur Debuchy, qui releva une entaille de six centimètres au cuir chevelu.

Pendant ce temps, le garde champêtre Denoyelle, en tournée dans le quartier, s'était mis à la recherche de l'agresseur ; il le retrouva rue Lannes et l'amena devant M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qui le fit écrouer. Pour sa justification, François Carpreaux a déclaré qu'il a agi par vivacité. Originaire d'Hérinnes, il est déserteur belge, âgé de 24 ans et demeure à l'angle du boulevard de Beaurepaire et de la rue Lannes. Il a été conduit à la maison d'arrêt de Lille et sera poursuivi pour coups et blessures.

Carpreaux est un ancien charretier de MM. Devernay et Tiberghien, qui le congédièrent, il y a quelque temps. Il était l'intime des domestiques congédiés hier matin. On peut supposer qu'il a voulu prendre fait et cause pour eux. Fait curieux, la victime ne le connaissait même pas.

Le blessé a pu regagner son domicile, hameau du Sartel, maison Delecroix, à Wattrelos.

UNE TOMBE PROFANÉE. — Obéissant à un vil sentiment de jalousie ou de vengeance, un individu a profané, dans la matinée de mardi, la tombe des époux Delacenserie-Durduret, élevée au cimetière dans l'allée numéro 1, à proximité de la chapelle d'attente.

Déjà, il y a huit jours, Mlle Delacenserie, tailleuse rue de Lannoy, 159, avait constaté qu'on avait brisé des fleurs exposées dans la jardinière du monument. Le lendemain d'autres fleurs furent encore trouvées détériorées. Dimanche matin, l'on trouva la grande croix qui surmonté la tombe abondamment enduite de couleur et hier matin, Mlle Delacenserie qui avait fait disparaître les traces du colorant, fut douloureusement impressionnée en trouvant la même croix et le socle tâchés d'encre qu'on avait également jetée en abondance jusque sur l'épitaphe de marbre blanc.

Une plainte a été déposée au commissariat du 5e arrondissement.

PIANOS d'occasion en grand nombre, **Maison SCRÉPEL**, 138 bis, Grande Rue. 915-9

ENTRE TRAMWAY ET CAMION. — Un tramway de la Compagnie de Lille a tamponné mardi vers sept heures du matin, rue de Lille, près de la rue Colbert, une voiture appartenant à M. Marissal, camionneur rue de l'Ouest. Le conducteur, M. Auguste Lefebvre, qui se trouvait à l'arrière au moment du choc, a été projeté sur le sol, et s'est fait des contusions sans gravité à la jambe gauche. Aucun dégât matériel n'a été occasionné.

EXPOSITION DE TOURCOING. — Maison Coupleux, 5, rue Carnot. — La Maison Coupleux met en vente cette semaine, tous les pianos et instruments ayant été exposés, avec un rabais considérable. 11437

AGENDAS DE BUREAUX POUR 1907

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 31 OCTOBRE 1906. — Mlle Madeleine Deffrennes, huit heures et demie, église Saint-Martin. — Mme Vital Vande Meirssche, née Florentine Dupon, huit heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — Mme veuve Godefroy Parenthou, née Hortense Ferraille, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

WASQUEHAL

LE VOL DE LA RUE DE TOURCOING. — La gendarmerie de Roubaix a continué mardi son enquête sur le vol audacieux qui a été commis, lundi matin, au domicile de M. Dekispotter, marchand de lait, rue de Tourcoing, quartier de la Planche-au-Riez. Des renseignements très précis ont été recueillis par les gendarmes, et tout fait espérer que ce vol ne restera pas impuni.

UNE FERME MENACÉE. — Un inconnu a écrit sur la muraille de l'habitation de Mme Pays, fermière, au Petit-Cottignies, qu'un de ces jours elle aurait la visite des cambrioleurs. La fermière était en même temps prévenue qu'elle devait faire attention si elle ne voulait pas être tuée.

Déjà un vol a été commis à la ferme Pays, le 20 août 1906.

La police a été prévenue.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un vitrier de M. E. Dupire, entrepreneur à Fiers-Breucq, M. Victorien Chanu, 33 ans, Grande-Rue, à Croix, s'est fait des contusions en tombant d'une échelle, dans l'établissement de MM. Hannart frères, teinturiers. Dix jours de repos. — Un charretier de M. G. Narguet, camionneur, à Croix, M. Charles Wittebolle, 33 ans, rue Voltaire, à Croix, s'est fait des contusions au coude gauche, en heurtant contre un wagon. Dix jours de repos. — A la Raffinerie de pétrole du Nord, un aide-maçon, M. Juvénal Duquesnoy, 47 ans, s'est fait des contusions aux reins en tombant. Quinze jours de repos.

LANNOY

LA NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY. — Les travaux de confection de la nouvelle voie avancent très sensiblement ; les équipes d'ouvriers sont arrivées à l'entrée de Lannoy ; d'autres sont occupées sur le territoire de Lys vers Leers.

La portion de la ligne qui se trouvera sur le territoire de Lannoy sera entreprise en dernier lieu ; elle sera raccordée avec les deux autres tronçons par la suite.

L'Administration municipale en a ainsi décidé afin d'éviter un trop long encombrement de la voie publique.

WILLEMS

UN INCENDIE a éclaté mardi vers six heures et demie du soir dans une maison située rue des Morts, appartenant à Mme Vve Truffaut et occupée par M. Léopold Coppenolle, jardinier. Mme Coppenolle lessivait dans une dépendance éclairée d'une lampe à pétrole ; celle-ci ayant culbuté et fait explosion, le feu se communiqua au plafond peu élevé. Le grenier, rempli de paille, situé au dessus, s'enflamma rapidement. Le sinistre menaçait de s'étendre aux maisons voisines ; mais les pompiers arrivèrent à temps pour le maîtriser. Au bout d'une heure, tout danger avait disparu.

Le fourrage brûlé appartenait à M. Vandendriessche-Meplon boulanger-épicier, voisin de M. Coppenolle. Les dégâts sont évalués à environ 800 francs.

INAUGURATION DU COIN DORÉ, 26, rue Nationale, à Lille, angle rue de Pas. Grande vente-réclame, rabais énormes. Montres dep. 2 fr. 95, réveils depuis 2 fr. 45, pendulettes 1 fr. 65. Sautoirs or, chaînes or, bracelets or, alliances or au poids, 3 fr. 50 le gramme. 13426d

TOURCOING

La Parure des Tombes

Dans les Cimetières. — Tertres fastueux, tertres fleuris et tertres abandonnés. — Le culte des morts, le souvenir et la prière

Les cimetières depuis quelques jours ne sont plus seulement le champ du repos, la terre paisible où sommeillent les morts.

Il y règne toute une activité soudaine qui se manifeste, chaque année, à pareille époque : les vivants vont visiter leurs morts.

A l'approche de la Toussaint, on met une sorte de coquetterie à parer les tombes et tel tertre, un peu délaissé pendant des mois, reçoit ses visiteurs.

L'été dernier, il nous souvient que lors d'une visite au Cimetière du Centre, nous avions été frappé de l'aspect de forêt vierge, de végétations luxuriantes et d'herbes folles, qui emplissaient tout l'endroit jusqu'à déborder sur les allées. Il y avait notamment autour du Calvaire un fouillis tellement inextricable de pousses vertes et de branches tombées entravant le chemin, qu'il aurait fallu des efforts quasiment héroïques pour parvenir jusqu'à la Croix et le Christ solitaire. Les tombes et les marbres, les petites chapelles de bois disparaissaient sous les ronces, sous les graminées et les oiseaux y chantaient du matin au soir. Ce lieu n'évoquait plus nulle tristesse, nul regret.

Tout cela est changé. Les allées ont été, non seulement débarrassées du bois mort, mais on y balaye même les feuilles jaunies de l'automne. On enlève les herbes vagabondes et les chemins sont tout proprets.

La même transformation et le même souci s'opèrent partout. Ici des marbriers lavent les somptueux monuments et des doreurs font saillir au pinceau les noms de ceux qui ne sont plus. On renouvelle les fleurs dans les vases ; on lave les vitraux des chapelles funéraires.

Aux tombes plus humbles on travaille aussi. Des femmes sont là qui font le petit ménage des autels dressés en mémoire de défunts, remettent en place les vases en verre, les statuettes et les fleurs en papier doré. D'autres avec des instruments de jardinage approprient le petit carré qui marque la longueur d'un être humain et plantent des pots de chrysanthèmes épanouis, disposent du buis en croix, élaguent les arbres envahissants, sablent les alentours de tannée fraîche afin que les visiteurs de la Toussaint n'aillent point se dire qu'ici et là l'oubli a gagné certains cœurs.

Quand cela arrive on s'en aperçoit trop aisément à l'air inculte de certains coins et rien n'est mélancolique comme un rosier poussant ses suprêmes roses, au si doux parfum, d'entre le gazon jaunissant sur un monticule dont la croix gît pourrie près des couronnes éparpillées.

Mais en notre ville où le culte des morts est très vivace, il faut convenir que le fait est rare de la négligence ainsi étalée et à la manière dont on prend soin de faire la toilette des cimetières, on devine que nombreuses seront les personnes qui s'en iront demain et les jours suivant vers l'endroit où dorment des générations. Et sans doute la plupart iront-elles non pas avec la pensée un peu profane d'accomplir un rite mondain et d'obéir à une coutûme, mais surtout pour se souvenir et pour prier.

Une confrontation internationale

A LA MARLIÈRE

Rencontre des Parquets de Lille et de Courtrai. L'affaire de la rue Favreuil à Roubaix. — Les inculpés sont mis en présence

On n'a pas oublié la triste affaire qui mit en émoi au mois d'août dernier le quartier du Favreuil. A la suite d'une déclaration faite à la police de Courtrai par une servante de 19 ans, Hélène Tiberghien, un représentant de commerce courtraisien, nommé Vanenoo, marié et père de deux enfants, était arrêté, accusé d'avoir conduit la jeune fille, dont il avait indignement abusé et sur le point d'être mère, chez une cartomancienne habitant à Roubaix, la rue de Favreuil, Marie Rosalie François, femme Demoor, connue sous le nom de Rose. Cette dernière ne tardait pas à être arrêtée par ordre du Parquet de Lille, ainsi que son mari, accusé de complicité et son amie, Léocadie Deligny, 43 ans, cabaretière, 1, rue du Vivier, à l'enseigne « Au train qui passe ». Celle-ci aurait été mêlée à l'affaire, ayant mis le commerçant courtraisien en rapport avec la faiseuse d'anges.

Depuis leur arrestation, les inculpés n'ont cessé de nier ; la femme Demoor et son mari, ainsi que la femme Deligny, prétendant n'avoir jamais reçu chez eux ni même vu Hélène Tiberghien, M. Delalé, juge d'instruction à Lille, jugea qu'une confrontation internationale était indispensable. Elle a eu lieu mardi après-midi, à La Marlière, à l'estaminet « Au Cuirassier », situé à la frontière et dont la cour est traversée par l'Espierre, surmonté d'un pont mitoyen.

A deux heures arrivait le Parquet de Lille, représenté par MM. Destiker, substitut, Delalé, juge d'instruction et son secrétaire, M. Leroy ; et quelques minutes plus tard arrivait le Parquet de Courtrai, qui comprenait MM. Cambault, procureur du roi, Soudan, juge d'instruction, et David, greffier. M. Brackers-d'Hugo, avocat de la femme Demoor, s'était aussi rendu sur les lieux.

Le récit d'Hélène Tiberghien

La jeune servante, escortée de gendarmes belges, est placée à une extrémité du pont jeté sur l'Espierre. Elle raconte la scène de l'avortement à laquelle procéda le dimanche soir 12 août, la femme Demoor, aidée de Léocadie Deligny. Les pratiques criminelles furent continuées le lundi et suivies d'effet le mardi matin seulement. Hélène Tiberghien affirme n'avoir jamais vu que dans cette circonstance, les personnes qui l'hospitalisèrent. Elle donne des détails très précis sur l'appartement de la cartomancienne, indiquant l'emplacement des objets, la couleur des rideaux, dépeignant l'accoutrement de son hôtesse, de son mari et de leur complice, ajoutant que Rosa Demoor lui donna le conseil de faire son portait, lui montrant ceux d'autres jeunes femmes « soignées » par elle. La chère femme tient, paraît-il, beaucoup de ces souvenirs !... Au moment où Hélène Tiberghien fut hospitalisée, il n'y avait pas d'autres pensionnaires dans la maison. On la pria de ne pas regarder à la fenêtre, « parce qu'en face », il y avait la police. Il est à remarquer que tous les renseignements fournis par la servante et qui peuvent être contrôlés, sont reconnus exacts.

Les dénégations de Rosa Demoor

Quand Hélène Tiberghien, qui ne parle que le flamand a fini son récit, on fait avancer Rosa Demoor, que l'on place à l'autre extrémité du petit pont et on demande à la servante si elle reconnaît celle qui l'a « soignée ». La jeune fille répond affirmativement. Elle cite les propos que lui tint son hôtesse. Cette dernière proteste de son innocence. Elle prétend n'avoir jamais vu Hélène Tiberghien, et quand M. Delalé lui demande « comment il se peut que la servante puisse donner sur elle et sur son intérieur des indications aussi exactes, et que nul n'a pu lui communiquer », elle se borne à alléguer que ce sont des voisins qui ont dû fournir ces renseignements. Certaines paroles de la servante paraissent cependant la décontenancer, à plusieurs reprises. Son attitude paraît suffisamment explicite pour que les magistrats croient bon de ne pas prolonger davantage la confrontation qui a, d'ailleurs, été passablement longue.

Les dires de l'aide soigneuse

Quand Léocadie Deligny prend, au bout du pont la place de Rosa Demoor, Hélène Tiberghien avant de dire qu'elle la reconnaît, demande qu'on la fasse se placer de profil. Véhémente, la cabaretière jure tout de suite qu'elle est innocente. A ce moment la servante dit au juge d'instruction belge qu'elle reconnaît très bien sa voix, et elle précise les indications fournies aux magistrats sur le rôle de la tenancière de l'estaminet « Au train qui passe ». Léocadie Deligny, qui paraît gênée par certaines questions que lui pose le juge d'instruction français, prend le parti d'injurier la servante, ce qui lui vaut une interpellation d'un des magistrats présents. Elle se proclame bonne mère de famille et très honnête femme, et on doit arrêter son apologie chaleureuse. Quand les gendarmes l'emmènent, sur un signe du juge, elle continue, en manière de vengeance, à invectiver la servante.

Le complice

Hélène Tiberghien reconnaît sans hésitation, Henri Demoor, dès qu'il est mis en sa présence. Elle cite les propos de ce dernier qui lui aurait dit, entr'autres choses : « Si j'avais rencontré M. Vanenoo, je lui aurais dit qu'il était un vaurien de t'avoir fait venir ici dans un état aussi avancé ! » La jeune fille, à qui on demande si elle ne se rappelle aucun autre détail concernant Demoor, raconte qu'il avait un chien jaune et frisé. L'inculpé se défend d'abord, puis reconnaît qu'il a bien un chien, blond, à longs poils. De même que sa femme, il prétend n'avoir jamais vu la servante et après ce qu'ils viennent d'entendre, cette prétention ne manque pas de laisser les magistrats incrédules.

La confrontation a pris fin à 4 heures et quart.

Les magistrats belges et français jugent inutile de faire comparaître Vanenoo, qui se trouve dans la voiture à la porte de l'estaminet, entre deux gendarmes.

Avant de se quitter les membres des Parquets de Lille et Courtrai se rendent dans le gallodrome de l'établissement, pour la signature des procès-verbaux, tandis que les gens du voisinage qui ont suivi la scène de loin, regagnent lentement leurs demeures.

Vol à l'étalage

Une arrestation

Les rôdeurs qui écument la ville continuent sans interruption la série de leurs méfaits. Rien ne les rebute et quand ils ne peuvent pénétrer dans les magasins ils s'emparent des objets à l'étalage.

Mardi après-midi, à trois heures, trois individus étaient arrêtés en face du magasin de chaussures de M. Rousseau, 9, place Saint-Jacques. Soudain, ils s'approchèrent de l'étalage où étaient exposées des chaussures pendues en montre à des crochets de fer et en enlevèrent chacun une paire. Mme Rousseau, qui travaillait dans le magasin, ayant entendu du bruit, ouvrit la porte et vit les voleurs qui s'enfuyaient. Elle appela son mari, qui sortit de la boutique en criant : « Au secours, aux voleurs, arrêtez-les. »

Les individus, leur coup fait, avaient pris la fuite par la rue de Menin. Par un heureux hasard, M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, traversait cette rue ; il venait en sens inverse des fuyards ; à leur allure, il comprit qu'ils avaient fait un mauvais coup et leur barra résolument la route. Il en arrêta un, tandis que les deux autres gagnaient la rue Saint-Roch, puis le jardin public de la rue Nationale, où ils se débarrassèrent des objets volés.

M. Delattre conduisit au poste de police son prisonnier, et l'interrogea sur-le-champ. Le voleur déclara qu'il se nommait Charles Mathon, né à Roubaix, le 28 février 1888, tisserand, sans travail depuis six mois. Il ajouta qu'il habitait à Roubaix, rue de l'Alma, au coin d'une rue dont il ne se rappelait plus le nom. Il refusa de dénoncer ses complices. L'honorable magistrat lui demandant de quoi il vivait, il prétendit qu'il « jouait aux sous » et qu'un de ses amis, un sieur Louis, qu'il ne désigna pas autrement, demeurant à Roubaix, rue de la Vigne, lui fournissait en outre quelque argent. Interrogé en outre, sur la provenance des effets tout neufs qu'il portait, il allégua qu'il les avait achetés à Lille, sans pouvoir d'ailleurs dire en quel établissement.

Les trois paires de chaussures dérobées valent respectivement, 9 fr. 10 fr. 95 et 12 fr. 50. Elles ont été restituées à leur propriétaire. Charles Mathon a été incarcéré et sera interrogé à nouveau mercredi.

REUNION DE LA COMMISSION DES EAUX. — La Commission intercommunale des eaux s'est réunie mardi après-midi à 3 heures, à l'Hôtel de Ville. Elle était composée, pour Tourcoing de MM. Dron, maire, Salembien, adjoint, et Wagnon, conseiller municipal ; pour Roubaix, de MM. Motte, maire, Browaeys et Wattinne, adjoints, Gaydet, conseiller municipal, et Nourtier, directeur du service des eaux. Les membres de la commission se sont séparés à six heures, après avoir passé en revue diverses questions concernant le service des eaux.

SERVICE DES BAINS MUNICIPAUX. — En raison des fêtes de la Toussaint l'établissement de bains de la rue du Printemps sera fermé le premier novembre.

EXPOSITION DE TOURCOING. — Maison Coupleux, 5, rue Carnot. — La Maison Coupleux met en vente cette semaine, tous les pianos et instruments ayant été exposés, avec un rabais considérable. 11438

TOUSSAINT. — Voir aujourd'hui et demain, étalages chez Ponthieux, rue Carnot. 13048

MOUVAUX

UN ACTE DE VANDALISME. — Le personnel de la Compagnie du gaz a constaté, mardi, que des malfaiteurs avaient, durant la nuit de lundi à mardi, enlevé trois becs de gaz aux réverbères installés dans le quartier des Francs. Le montant du vol est évalué à une douzaine de francs.

LINSELLES

UN ACCIDENT DE VOITURE

Un camion qui dévale d'un côté et va rouler dans la devanture d'un estaminet. — Dégâts matériels importants

Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est produit dans la soirée de lundi, à Linselles. Un négociant en charbon de Tourcoing, M. Maes, avait à faire dans cette commune une livraison de marchandises et il en avait chargé ses deux domestiques. Le camion, attelé d'un seul cheval, était arrivé à l'entrée de la rue de la Bassée, dont la déclivité est, on le sait, très accentuée. Alors qu'il était parvenu en face la demeure de M. Emile Demarcq, adjoint, le conducteur, prévoyant que le cheval ne pourrait retenir le véhicule à la descente, s'avisa de dételer l'animal et de s'atteler lui-même aux brancards, pendant que l'autre domestique essayait à la marche de modérer l'allure, en retenant autant que possible le camion. Au début, tout alla bien, mais le véhicule acquit une telle vitesse que le conducteur fut dans l'impossibilité de le diriger. Il ne vit rien de mieux, que de tout lâcher ; son camarade fit de même, et le camion, telle une avalanche, dévala la côte à une allure vertigineuse. Arrivé à la courbe que décrit la route, en face la maison habitée par M. Bonenfant, le véhicule au lieu de suivre la chaussée s'engagea sur le trottoir et alla donner dans la devanture de l'estaminet du *Damier*, tenu par M. Vervaille. La muraille, ainsi qu'une fenêtre, ont été sérieusement endommagées. On n'a pu encore évaluer exactement le chiffre des dégâts qui paraissent assez importants. Quant au camion, il a été lui aussi fortement endommagé. Heureusement, aucun accident de personne n'est à déplorer et c'est miracle que les deux domestiques aient pu s'en tirer indemnes.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 36.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

— Pourquoi n'aurait-il pas les qualités de son père? — objecta la jeune fille.

— Quelles qualités?... s'écria le négociant. — Sa faiblesse, cette aveugle et coupable faiblesse qui est laissée conduire à sa perte, à sa ruine, presque au déshonneur!...

— Père! voyons!...

— Oui, presque au déshonneur; non pas le déshonneur tel qu'on l'entend dans le sens étroit du mot, dans le sens de la loi... mais le déshonneur commercial!

— Tu parles en créancier.

— Je t'ai dit que j'avais fait la croix sur ce que me doit M. de Favreuse, et tu vois bien que je n'ai jamais fait un pas pour rentrer dans mon argent!... Je savais bien, en lui prêtant, que c'était perdu pour moi. Je ne lui ai pas prêté, mais donné. Le prêt n'était là que pour dissimuler le service rendu. — Mais les autres à qui il doit?...

— Eh bien! moi, je n'ai pas de pareils arguments, — dit Jeanne, — car je suis convaincue que si M. de Favreuse avait réussi à se relever, il aurait acquitté toutes ses dettes.

— Je ne dis pas le contraire; mais il n'avait pas les qualités nécessaires pour y arriver.

— En tous cas ce n'est pas lui que j'aime, ce n'est pas de lui qu'il est question!

— Je sais bien. C'est de ceux dès qu'il s'agit; d'Edmond qui sans les défauts de sa mère, qui peut être fou et prodigue comme elle, qui pourra conduire celle qu'il épousera à la ruine et au désespoir, comme son père y a été conduit par cette femme, par cette misérable qui m'a volé, qui est venue à moi avec l'intention de me tromper.

— Tu es injuste!...

— Je suis sage et prévoyant, — dit M. Laroche, — et c'est pour cela que je m'oppose à cet amour... C'est pour cela que je ferai jusqu'au bout obstacle à ce projet de mariage que je réprouve et au bout duquel je ne vois que ton malheur!...

— Si je l'aime, pourtant!... — fit la jeune fille.

— Si je ne veux pas en épouser un autre!...

— Eh bien! tu resteras demoiselle, — s'écria résolument le négociant, — car jamais je ne te laisserai épouser le fils de cette femme!..

Jeanne renonça à discuter.

Quelques jours plus tard, lorsque M. Laroche essaya de nouveau de lui parler d'Edmond de Favreuse, s'attachant à modifier ses sentiments, elle l'arrêta dès les premiers mots :

— A quoi bon? — fit-elle. — Nous ne voyons pas la même chose!...

— Mais si je te démontre que tu fais fausse route?

— Tu ne me démontreras jamais que je n'aime pas Edmond!... Je me connais et je me suis interrogée!... Il y a douze ans que je l'aime!... Je l'ai toujours aimé!.. Cette amitié d'enfance, c'était de l'amour, l'amour latent, l'amour tel qu'on peut le concevoir à cet âge, lorsque le cœur n'est pas encore formé, pas encore épanoui!... C'est le même sentiment que j'éprouve encore aujourd'hui et rien ne l'arrachera de mon cœur!

— Eh bien! moi, je te le déclare encore, — dit énergiquement M. Laroche, — rien ne me fera consentir à ce mariage!

Alors, Jeanne eut un profond et douloureux soupir :

— Les pères comme toi, — dit-elle, — ont une singulière manière de vouloir le bonheur de leurs enfants!... Sous prétexte de leur assurer l'avenir plus heureux, ils se font les véritables artisans de leur malheur.

— Tu trouves?...

— Est-ce de toi qu'il s'agit?... Est-ce toi qui veux te marier avec Edmond?... Est-ce toi qui l'aimes?...

— Mais ne peux-tu pas précisément te laisser aveugler par ton amour?

— C'est bien cela!... Mais comprends donc que c'est pour moi que je me marierai et non pour toi!

— D'accord, c'est pour cela que je veux t'éclairer afin de te préserver des calamités que mon expérience me fait prévoir.

— Enfin, c'est inutile de discuter, — dit Jeanne énervée; — tu ne changeras pas, ni moi non plus!

— Non, je ne changerai pas, — déclara M. Laroche, — et jamais, tant que je serai vivant, je ne donnerai mon autorisation à ce mariage!... Jamais! jamais!

— Alors, je m'en passerai!

A ce mot, le père de Jeanne bondit :

— Tu t'en passeras!... — cria-t-il, ne pouvant croire à une pareille révolte.

— Quand on aime, on a la force de tout braver!... Tu vois comme tu auras voulu mon bonheur ...

— Oh! tu te passeras de mon autorisation!... poursuivit M. Laroche hors de lui, arpentant le salon à grands pas. — Tu te révolteras contre moi!... Eh bien! nous verrons!...

Jeanne se retira dans sa chambre et, comme les jours précédents, elle se mit à pleurer.

Puis, quand elle parvint à s'apaiser, elle réfléchit longuement.

Elle se rappela ce qu'elle venait de dire à son père.

Oui, elle s'était révoltée, poussée à bout par l'injuste parti pris de l'ancien ami de M. de Favreuse.

Elle avait dit qu'elle se passerait de l'autorisation paternelle, mais que ferait-elle?

Bien des fois elle avait entendu parler de mariages accomplis contre le gré des parents, de compositions légales, d'actes respectueux!... Etait-ce là qu'il faudrait en venir?

Elle songeait aussi à la situation du fils de M. de Favreuse.

— Il en a encore pour quatre ans!... se disait-elle douloureusement.

C'est ce qui rassurait M. Laroche; car lui aussi, il s'était mis à réfléchir de son côté, lorsque sa colère fut un peu tombée.

Il se dit :

— Edmond en a pour quatre ans encore! — d'ici là il passera de l'eau sous le pont!

Mais quelques jours plus tard, sans cesse tourmenté par cette obsession douloureuse, ne pouvant se faire à cette pénible situation en laquelle il perdait l'affection de cette fille qu'il adorait, il résolut d'agir.

— Il faut que je voie Edmond!... — se dit-il. — Peut-être le ferai-je changer d'idée en lui signifiant que je ne consentirai jamais à ce mariage!...

Un moment après il ajouta :

— Il faut que je fasse ma petite enquête sur son compte!... Qui sait si je ne découvrirai pas quelque chose qui guérira Jeanne de ce funeste amour!

IX

MAUDIT AMOUR

Lucien était rentré au quartier dans un état de découragement absolu.

Plus que jamais cette existence militaire lui paraissait intolérable, lui pesait comme la pire des servitudes.

Il avait bien compris que M. Laroche s'opposerait au projet de mariage de Jeanne et qu'il chercherait par tous les moyens à combattre son amour.

— En quatre ans, — se dit-il, — il y parviendra sûrement!... Si seulement je pouvais la voir pendant ce temps!...

— Il aurait fallu ne pas rencontrer le père de Jeanne! — se dit-il. — Nous nous serions entendus pour nous revoir... Maintenant, ce sera impossible; M. Laroche veillera. Il ne la laissera plus sortir. Il l'emmènera peut-être loin de Paris, ainsi qu'il a déjà fait?... Ah! si l'on avait pu prévoir ce qui est arrivé!

Pourtant, le misérable se sentait soutenu par l'amour que Jeanne lui avait avoué, croyant le danger à Edmond.

Il cherchait le moyen de lutter, épris lui-même d'une ardente passion.

— Comment revoir Jeanne?... se demandait-il. — Comment lui écrire?

Plusieurs fois il vint roder le soir aux environs de sa maison, passant et repassant sous ses fenêtres, essayant de l'apercevoir, tout en se dissimulant à la faveur de l'obscurité du boulevard.

— Quand même je la verrais, — réfléchit-il, — elle ne pourrait se douter que je suis là!

Alors, il essaya de se renseigner.

Il questionna à droite et à gauche, chez des commerçants du quartier, n'osant parler de la jeune fille, ne prononçant que le nom de M. Laroche. — Mais ses tentatives furent vaines, car, dès les premiers mots, on lui répondait en lui indiquant le domicile du négociant que presque tout le monde connaissait.

Enfin, il eut une idée :

— Ce petit ramoneur que Jeanne connaît, — pensa Lucien, — il pourrait peut-être lui remettre un